

De : patricia sanouillet

Envoyé : mercredi 27 avril 2022 18:12

À : pref-calibrage-rd103@haute-loire.gouv.fr <pref-calibrage-rd103@haute-loire.gouv.fr>

Objet : calibrage entre le Chambon de Vorey et Vorey

Bonjour

Suite à notre rencontre en mairie le 28 Mars 2022, je vous prie de trouver les observations dont nous vous avons fait part.

A savoir que nous souhaiterions que soit réalisé **un mur de soutènement ou que le tracé soit positionné du côté sommet de la colline** plutôt que sur le côté bas et ce pour plusieurs raisons ;

La création d'un mur de soutènement sur le bas du talus actuel permettrait de gagner plusieurs mètres nécessaires au recalibrage et à la création des pistes cyclables sans modifier le tracé prévisionnel de la RD 103.

- **L'impact sur les terres cultivables serait moindre ;**
- Nous avons bien compris la nécessité pour vos services de remettre aux normes la pente du talus en dessous de la route, cependant la création d'une piste cyclable sur la partie basse entraîne de facto une expropriation encore plus importante et qui ne nous semble pas nécessaire. Ces terrains sont actuellement exploités par nos soins afin de faire paître nos animaux, à savoir un cheval d'agrément et des moutons destinés à notre propre consommation. Si nous venions à être expropriés de plus d'un tiers de la surface du terrain cadastré AI 205 cela mettrait en péril notre mode de vie actuel. Conscients du bénéfice de la création d'une piste cyclable nous vous proposons donc de prendre du terrain sur le terrain situé de l'autre côté de la route et cadastré AI 192 nous appartenant également. Mr Verots Jean Francois propriétaire du bois cadastré AI 190 y est également favorable. Le choix du terrain AI 192 n'impacte pas la courbe de la route ce tracé étant en ligne droite.
- Nos voisins propriétaires de la maison AI 219 vous ont fait part de la difficulté d'accès et la **majoration des nuisances** engendrées par le choix d'un tracé bas en termes d'accès pour leur maison.
- Concernant le terrain **AI 257** (zone UA2) nous en avons fait l'acquisition en 2014 car il s'agit d'un terrain plat nous permettant de stocker nos véhicules (tracteur, remorques...) là encore vous souhaitez afin de normaliser le talus en prendre plus du tiers de la surface rendant la surface restante inexploitable pour manœuvrer nos véhicules. Nous proposons donc la même solution que précédemment à savoir privilégier un tracé haut sur le terrain AI 224 nous appartenant.
- De plus sur ce terrain se situe **une cabane** depuis à minima 2004 **non répertoriée** sur le plan, cette cabane devra être déplacée si le projet n'est pas modifié afin de permettre l'accès au terrain restant. D'une surface de 15m² elle participe la encore à notre mode de vie en abritant nos poules. Ce terrain est **entièrement clôturé** pour nos ovins nous souhaitons donc qu'une nouvelle clôture soit réalisée.
- Sur le terrain **AI 224** il existe actuellement **un accès qui n'a pas été répertorié** sur le projet nous souhaitons donc qu'il soit conservé.
- Pour le terrain **AM 9** (zone UA2) terrain sur lequel se situe notre maison d'habitation, comme nous vous l'avons dit lors de notre rencontre nous souhaiterions connaître le statut de la zone pointillée verte ? Nous souhaitons conserver notre verger d'arbres fruitiers qui a 2 objectifs, fournir des fruits et surtout limité les **nuisances sonores du trafic routier**. Au vu du projet les haies créées vont être détruites, nous demandons donc à être indemnisé de façon à pouvoir **replanter une haie**. De plus une cabane servant d'abris à nos ovins va être détruite et n'est pas répertoriée actuellement sur le plan, nous souhaitons donc qu'elle le soit et soit indemnisée. **Ce terrain est entièrement clôturé** nous demandons donc qu'une clôture soit refaite

- Depuis notre installation nous avons fait face à de nombreuses **infiltrations d'eau** dans la partie garage de notre maison, ces infiltrations proviennent de l'écoulement de l'eau de la route et de la colline depuis la maison de Mr Landriot jusqu'à la buse d'évacuation 554.96 sur le plan. Pour remédier à ces désagréments nous avons mis en place un système de retenue d'eau au niveau de la sortie de buse puis une évacuation à travers tout le terrain pour le détourner de la maison. **Si le projet venait à être réalisé en l'état la retenue d'eau serait détruite et donc nous demandons à ce qu'une solution pérenne soit trouvée.**
- Le rapprochement de la route de notre habitation engendre **une perte de valeur que nous souhaitons voir prise en compte dans l'indemnisation.**
- Depuis l'achat de la maison en 2006 nous avons réalisé d'important travaux, lors de la réfection de la voie de chemin de fer nous avons vu apparaître des fissures sur la façade de la maison. Nous avons depuis engagé de gros travaux en 2015 et souhaitons qu'un **état des lieux soit réalisé avant l'entame des travaux** sur la route afin d'être indemnisé en cas de dégâts dû aux vibrations.
- Au niveau des restrictions d'accès et au vu des expériences passées, nous souhaitons vous rappeler que nous sommes professionnels de santé soumis à des astreintes avec un temps de déplacements, si des travaux doivent être engagés sur le carrefour servant à sortir de notre domicile nous souhaitons être concerté avant et indemnisé si nous devons renoncer aux astreintes durant cette période, celles-ci faisant partie intégrante de nos revenus. Au vu de la durée prévue des travaux cette demande nous permet justifiée. Depuis que nous sommes propriétaires de la maison que nous avons achetée dans un endroit calme nous avons eu de nombreuses nuisances dues à des travaux, réfection de la ligne SNCF avec entrée de engins par le passage à niveaux la nuit à 23h30 et 5h du matin durant 6 mois, puis travaux d'élagage avec les mêmes conséquences pendant 3 mois, passage de la fibre et des réseaux électriques il y a moins d'un an avec détérioration des clôtures pendant plusieurs mois

Nous souhaitons également vous interpeller sur les nuisances dues aux déchets rejetés par les automobilistes sur le talus qui se retrouve dans notre terrain et engendre des blessures et maladies chez nos animaux.

La mairie de Vorey sur Arzon soutient notre position concernant un tracé haut, nous allons également solliciter Mme Petit afin d'échanger avec elle et lui exprimer la situation difficile dans laquelle nous mettrait ce projet au vu du nombre important de surface dont nous allons être expropriés. L'indemnisation financière quelle qu'elle soit ne nous permettra pas de remplacer la perte de surface engendrée par l'expropriation. Nous avons pris des engagements en adoptant un cheval et en décidant d'élever des ovins, et une expropriation de plus de 2500m² nous impacte très fortement et nous inquiète énormément quand à la possibilité de subvenir leurs besoins.

Nous espérons sincèrement que ce projet aboutira en impactant le moins possible la vie de notre village et que vous serez en mesure de prendre en compte nos revendications.

Cordialement.

Patricia SANOUILLET

Loïc LASSABLIÈRE